



ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 18 Août 2022

Présents : M. Alain BERTHELOT (Président), MM. Jean LECÉLLIER, José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Bernard CAZEAUX, Benjamin STORCK

Excusés : MM. Michel CORBIERE, Jean-Paul LASSAGNE, Jean-Luc BOUVERAT

CDTIS à Mairie

MIRABEL : envoi nouveau dossier FAFA

ALTHEN : envoi nouveau dossier FAFA

VACQUEYRAS : envoi nouveau dossier FAFA

VIOLES : envoi nouveau dossier FAFA

CDTIS à CRTIS

Réponse au tableau des terrains non classés du 21/06

Contacts téléphoniques

En raison des travaux demandés du fait d'accession d'équipes en niveau Ligue nous avons contactés les clubs de Lauris et Puymeras pour connaître l'avancées des travaux en vue de classement des terrains en T5

Président
Alain BERTHELOT

Secrétaire de séance
Etienne RIPPERT